



N° 10 /HAAC/P/23

## COMMUNIQUE DE LA HAAC

La seconde session ordinaire de l'année 2023 de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) se déroulera du 18 au 22 décembre 2023.

Elle sera consacrée à la délivrance et au renouvellement des cartes de presse, aux autorisations d'installation et d'exploitation des Web radios et Web télévisions, ainsi qu'aux déclarations de parution des publications écrites et en ligne en mode écrit.

A cet effet, le Président de la HAAC invite les professionnels des médias et les sociétés promotrices d'organes de presse, intéressés par l'objet du présent communiqué, à déposer leur dossier au Secrétariat général de l'institution, tous les jours ouvrables, de 07H30 à 11H30 et de 15H00 à 17H00.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 08 décembre 2023. Passé ce délai, aucun dossier ne sera reçu.

Fait à Lomé, le **17 NOV 2023**

Le Président de la HAAC



**Pitáounani TELOU**